

**Multiples actions concertées depuis l'été 2012 pour que la Loi d'Orientation sur l'Ecole intègre les langues régionales.**

**Dernière action en date, janvier 2013 : [18 associations écrivent aux élus](#)**

**Las intervencions dels deputats e senators**

**Las responsas recebudas (élus, gouvernement, Ministère, associations)**

Octobre .....	2
Vincent Burroni, Bouches-du Rhône.....	2
Christian Assaf, Hérault .....	3
Novembre .....	3
Robert Navarro, Sénateur Hérault.....	3
Décembre .....	4
Martine Faure, députée Gironde .....	4
Pierre Morel à l'Huissier, Député de la Lozère .....	4
Françoise Dumas, députée Gard.....	4
Alain Bertrand, sénateur Lozère .....	5
Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, membre de la Commission des Finances, maire de Saint Flour .....	5
Gisèle Biémouret Députée du Gers, Vice-présidente du Conseil Général, à Vincent Peillon .....	5
Jean-Jacques Urvoas, député Finistère : réponse à Gwendal Denis, psdt section 73 CNU .....	5
1er janvier.....	5
Colette Langlade, députée de la Dordogne .....	5
7 janvier .....	6
Pierre Morel à l'Huissier, Député de la Lozère .....	6
9 janvier .....	6
Jean-Claude Bouchet, député Vaucluse.....	6
11 janvier .....	6
Bernard Poignant, chargé de mission auprès du psdt de la République .....	6
14 janvier .....	6
Simon Sutour, sénateur du Gard.....	6
Jacques Legendre, ancien Ministre, sénateur du Nord, VP commission Culture, éducation communication, VP cté agglo Cambrai.....	6
ANIMATION SCOLAIRE D'OC Dinha -Digne- Alpes de haute-Provence / IEO 04-05 .....	7
15 janvier .....	8
Patrice Prat, député du Gard. ....	8
Pèire Brechet, President de l'IEO, lettre aux députés et sénateurs.....	8
17 janvier .....	8
Roland Courteau – sénateur Aude.....	8
Alain MARLEIX Ancien Ministre et Député du CANTAL .....	9
Jeanine Dubié, députée Hautes Pyrénées, réponse à l'ARF.....	9
François-Michel Lambert, Bouches du Rhône .....	9
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE Conseiller éducation .....	9
Pierre Cohen, maire de Toulouse, à Olivier Lamarque, psdt CREO 31.....	9
18 janvier .....	10
Philippe Martin (Gers). Courrier à JM Espinasse .....	10
Thierry Carcenac, psdt du Conseil Général du Tarn .....	10

Yasmina ALI OULHADJ, chef de cabinet Delphine Batho, ministre de l'Ecologie...	10
21 Janvier .....	10
PREMIER MINISTRE, LE CHEF DE CABINET .....	10
Jacques MOUTTET Capoulié du Felibrige.....	11
Denis JACQUAT, Député de la Moselle, Conseiller Général de la Moselle.....	11
22 janvier .....	11
Jean-Luc MOUDENC, Député de la Haute-Garonne. Maire de Toulouse de 2004 à 2008 .....	11
Philippe FOLLIOU, Député du Tarn, Conseiller municipal de Castres,.....	11
QE 15900 Le Fur Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor) .....	12
Jacques Bernardin Président du Groupe Français d'Education Nouvelle.....	12
Claude Domeizel Sénateur des Alpes de Haute-Provence - Réponse à Ass'Oc – Animation scolaire d'Oc - .....	12
QE 15900 Le Fur Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor) .....	12
23 janvier .....	13
Pierre Moscovici, Ministre de l'Economie et des Finances .....	13
Nicole Bricq, Ministre du Commerce extérieur .....	13
25 janvier .....	13
Délibération du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques .....	13
Courrier de Christophe Castaner, député PS 04 à Animation Scolaire d'Oc Alpes-de- Haute- Provence .....	13
28 janvier .....	13
Collaborateur parlementaire de Philippe Paul, Sénateur du Finistère.....	13
29 janvier .....	14
QE 16953 Dombre Coste Fanny (Socialiste, républicain et citoyen - Hérault).....	14
QE 16545 Marc Alain (Union pour un Mouvement Populaire - Aveyron).....	14
QE 16544 Mme Rohfritsch Sophie (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin) .....	14
Intervention Paul Molac (EELV Morbihan) à L'Assemblée Nationale.....	14
Lena Louarn, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, réponse a Div Yezh .....	15
Marc Le Fur, Député des Côtes d'Armor, Vice-président de l'Assemblée Nationale, a Div Yezh .....	16
Nicolas Morvan, Maire de Moëlan-sur-Mer, Président de la Cocopaq, Conseiller Régional a Div Yezh .....	16
30 Janvier .....	16
Philippe Le Ray Député, Conseiller général du Morbihan.....	16
31 Janvier .....	16
Chronique Sénateur de l'Hérault Robert Navarro – huffingtonpost.fr.....	16
QE Eric Straumann, député (UMP) du Haut Rhin .....	17

## Octobre

### *Vincent Burroni, Bouches-du Rhône*

8- 16-10-2012- QE 7010 – Vincent Burroni (Socialiste, républicain et citoyen - Bouches-du-Rhône) - Ministère interrogé : Éducation nationale – culture - langues régionales - promotion. perspectives - Question publiée au JO le : 16/10/2012 page : 5664

#### Texte de la question

M. Vincent Burroni attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues et cultures régionales. Depuis l'adoption de la réforme institutionnelle du 21 juillet 2008, est

reconnue par la Constitution l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Force est de constater qu'aujourd'hui les cultures et langues régionales sont pas ou peu connues des jeunes citoyens selon la région concernée. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser si une évaluation de la situation est envisagée et dans quel délai. Par ailleurs, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend mettre en place afin d'affirmer l'engagement de l'État dans la défense et la transmission des langues et cultures régionales.

*Christian Assaf, Hérault*

16-10-2012- QE 7070 Christian Assaf (Socialiste, républicain et citoyen - Hérault) - Ministère interrogé > Éducation nationale- enseignement – programmes - langues régionales. occitan - Question publiée au JO le 16/10/2012 page 5665

Texte de la question

M. Christian Assaf attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues et culture d'oc. Les langues et cultures d'oc, reconnues comme faisant partie du patrimoine national par la Constitution, méritent d'être mieux connues des jeunes citoyens. Ceci passe nécessairement par l'intégration dans les programmes nationaux de la question des langues et cultures régionales de France, en l'incluant, par exemple, dans les programmes d'histoire et de littérature. La FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc de l'éducation nationale), qui regroupent les associations régionales d'enseignants d'occitan de l'enseignement public, souligne que cet enseignement constitue un enrichissement culturel incontestable pour l'élève favorisant son intégration dans son territoire proche. Il semble nécessaire de faire en sorte que les conventions entre l'État et les collectivités territoriales issu de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 existent dans toutes les académies du domaine d'oc. Il lui demande donc quelle sera sa politique en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture d'oc dans la prochaine loi d'orientation sur l'éducation.

**Novembre**

*Robert Navarro, Sénateur Hérault*

QE 02867 Robert Navarro (Hérault - SOC-A) JO Sénat 01/11/2012 – p. 2445

M. Robert Navarro attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des langues régionales dans la future loi de programmation et d'orientation pour l'école. Pour lui, cette loi, décisive pour l'organisation de l'enseignement dans notre pays, doit prendre en compte de façon volontariste l'organisation, l'intérêt, les objectifs et le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales.

Actuellement, l'article L. 312-10 du code de l'éducation, issu de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, stipule qu'un « enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. »

Ceci a permis, dans un premier temps, quelques avancées dans les académies qui ont signé une convention, mais il reste, selon lui, beaucoup à faire en France en faveur des langues et cultures régionales pour empêcher qu'elles ne disparaissent.

Aussi, il souhaite que cette nouvelle loi de programmation et d'orientation rappelle l'intérêt et la nécessité de développer la connaissance et l'enseignement des langues et cultures régionales de France, patrimoine national reconnu par la Constitution et les institutions internationales ; affirme clairement la responsabilité et l'engagement primordial de l'État pour leur transmission via l'action et les moyens des ministères de

l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture, ce qui, dans l'école publique, suppose la mise en place d'une politique d'offre généralisée à toutes les familles, selon des modalités variées (sensibilisation, initiation, enseignement bilingue) ; stipule que toutes les régions concernées par une langue régionale doivent signer une convention avec l'État pour contribuer, par des mesures d'accompagnement et de valorisation qui relèvent de leurs compétences, à leur sauvegarde et à leur transmission. Ceci s'applique aussi dans la région parisienne qui compte de nombreux locuteurs des diverses langues de France.

## Décembre

### *Martine Faure, députée Gironde*

15- 04-12-2012 - QE 12425 Martine Faure (Socialiste, républicain et citoyen - Gironde)

Ministère interrogé : Éducation nationale – enseignement – programmes-Analyse - langues régionales. occitan - Question publiée au JO le 04/12/2012 page 7101

#### **Texte de la question**

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues et cultures d'oc. Reconnues comme faisant partie du patrimoine national par la Constitution, elles méritent d'être mieux connues des jeunes citoyens. Cela passe nécessairement par l'intégration dans les programmes nationaux de la question des langues et cultures régionales de France, en l'incluant, par exemple, dans les enseignements d'histoire et de littérature. La FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc de l'éducation nationale), qui regroupe les associations régionales de professeurs d'occitan de l'enseignement public, souligne que cette discipline constitue un enrichissement culturel incontestable pour l'élève favorisant son intégration dans son territoire proche. Il semble donc indispensable de faire en sorte que les conventions entre l'État et les collectivités territoriales issues de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 existent dans toutes les académies du domaine d'oc. Elle lui demande donc quelle sera sa politique en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture d'oc dans la prochaine loi d'orientation sur l'éducation.

Texte de la réponse

### *Pierre Morel à l'Huissier, Député de la Lozère*

Madame, Monsieur, par mail du 13 décembre 2012, vous avez bien voulu me faire part de vos inquiétudes concernant la prise en compte des langues et cultures régionales dans le projet de Loi d'Orientation pour l'Ecole. Je vous informe prendre l'attache de M. Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale sur cette problématique. Je ne manquerai pas de revenir vers vous le moment venu pour vous relayer les éléments de réponse qui me seront apportés.

Demeurant à votre écoute et dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

3 allée Piencourt, 48000 MENDE - Tél : 04 66 32 08 09 / Fax : 04 66 32 08 09

### *Françoise Dumas, députée Gard*

16- 04-12-2012 QE 12426 Françoise Dumas (Socialiste, républicain et citoyen - Gard) - Ministère interrogé Éducation nationale – enseignement – programmes - langues régionales. occitan - Question publiée au JO le 04/12/2012 page 7101

#### **Texte de la question**

Mme Françoise Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues et cultures d'oc. Reconnues comme faisant partie du patrimoine national par la Constitution, elles méritent d'être mieux connues des jeunes citoyens. Cela passe nécessairement par l'intégration dans les programmes nationaux de la question des langues et cultures régionales de France, en l'incluant, par exemple, dans les enseignements d'histoire et de littérature. La prochaine loi d'orientation sur l'éducation devrait donc prendre en compte de façon plus volontariste l'organisation, l'intérêt, les objectifs et le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales. Par ailleurs, force est de constater que seulement 4 postes sont ouverts à la session 2013 pour le CAPES d'occitan pour 32 départements. Elle lui demande donc quelle sera sa politique en faveur de l'enseignement de la langue et de la culture d'oc dans la prochaine loi d'orientation sur l'éducation.

*Alain Bertrand, sénateur Lozère*

Madame, Suite à la lettre de la F.E.L.C.O. que nous avons reçu fin octobre, et en réponse à votre mail du 13 décembre, je vous informe que j'ai saisi Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale le 19 novembre dernier au sujet de la loi d'orientation sur l'école.

Je lui ai rappelé que cette loi, décisive pour l'organisation de l'enseignement dans notre pays, doit mieux prendre en compte et de façon plus volontariste l'organisation, l'intérêt, les objectifs et le développement de l'enseignement des langues et cultures régionales. Je lui ai demandé de prendre en considération ces demandes. Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Alain BERTRAND, Sénateur de la Lozère

*Pierre Jarlier, sénateur du Cantal, membre de la Commission des Finances, maire de Saint Flour*

à V. Peillon

Monsieur le Ministre, je me permets d'appeler votre bienveillante attention sur les vives inquiétudes de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'OC (FELCO), suscitées par l'enseignement des langues et cultures régionales.

En effet, la baisse depuis plusieurs années des moyens d'encadrement et d'animation pédagogique de ces langues est particulièrement préoccupante. D'après les chiffres fournis par la FELCO, 15 à 20 postes étaient proposés par an au CAPES de 1990 à 2002, alors que depuis 2003, 4 postes sont à pourvoir chaque année pour 32 départements.

Par ailleurs, le concours de recrutement des professeurs des écoles spécifique langues régionales n'a pas été organisé dans les académies qui n'ont pas signé de convention d'enseignement de la langue d'oc. Aussi la FELCO incite à ce que soient encouragées ces conventions d'enseignement.

Les langues régionales sont un riche patrimoine sur nos territoires dont il est essentiel d'assurer la sauvegarde et la transmission, en particulier par l'enseignement dans les établissements scolaires.

Au vu de ces éléments, je sollicite de votre bienveillance un examen attentif de ces préoccupations qui pourraient alimenter les réflexions que vous menez au Ministère...

*Gisèle Biémouret Députée du Gers, Vice-présidente du Conseil Général, à Vincent Peillon*

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je souhaiterais appeler votre attention sur la question de la prise en compte des langues régionales dans le projet de loi d'orientation sur l'école.

Comme vous le savez, les langues régionales appartiennent au patrimoine culturel national. Elles méritent d'être mieux connues des jeunes citoyens. Dans le processus de leur reconnaissance, le Président de la République a pris l'engagement de ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

La FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'oc de l'éducation nationale), regroupant les associations régionales de professeurs d'occitan de l'enseignement public, souligne que cette discipline constitue un enrichissement culturel incontestable pour l'élève favorisant son intégration dans son territoire proche. Elle vient d'exprimer ses inquiétudes quant au contenu du projet de loi sur l'orientation sur "école et surtout à l'absence de prises en comptes ou de mention des langues et cultures régionales.

Pourtant, il me paraît incontournable de mieux prendre en compte et de façon plus volontariste l'organisation, l'intérêt, les objectifs et le développement de leur enseignement. C'est pourquoi, je vous demande de préciser vos intentions quant à l'inscription de la mention des langues régionales dans le futur projet de loi.

Par avance, je vous remercie pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette requête.

Restant à votre disposition, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

*Jean-Jacques Urvoas, député Finistère : réponse à Gwendal Denis, psdt section 73 CNU*

Monsieur le président,

Je prends connaissance avec un grand retard de votre envoi contenant les observations de la section CNU que vous présidez et je vous en remercie sincèrement. [...]

Je vais regarder comment je peux être utile dans ce débat sur la refondation de l'école. Bien cordialement, JJ Urvoas

**1er janvier**

*Colette Langlade, députée de la Dordogne*

Question N° : 14854 de Mme Colette Langlade (Socialiste, républicain et citoyen - Dordogne)

Ministère interrogé > Éducation nationale - enseignement - programmes - langues régionales - Question publiée au JO le : 01/01/2013 page : 33

## Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. La réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008 a permis la reconnaissance de l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Toutefois, elle constate qu'aujourd'hui l'enseignement de celles-ci est en deçà des besoins exprimés, seulement 4 postes sont ouverts à la session 2013 pour le CAPES d'occitan pour 32 départements. Des avancées significatives ont permis une meilleure connaissance de cet enseignement, mais il reste encore méconnu des jeunes citoyens selon la région concernée. La fédération des enseignants de langue et culture d'Oc s'inquiète aussi de l'absence totale de prise en compte de nos langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. À ce titre, elle souhaite savoir quelles mesures il entend mettre en place afin d'affirmer l'engagement de l'État dans la défense et la transmission des langues et cultures régionales et lui demande quelle sera sa politique en faveur de l'enseignement des langues régionales dans la prochaine loi de programmation et d'orientation de l'école.

**7 janvier**

*Pierre Morel à l'Huissier, Député de la Lozère*

Madame, Je ne manquerai pas de relayer les propositions d'amendements de la FELCO dès lors que le texte de la loi d'orientation sur l'école sera présenté à l'Assemblée nationale.

Je vous présente à mon tour mes vœux les plus chaleureux pour 2013.

Restant à votre écoute et dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

3 allée Piencourt

48000 MENDE

Tél : 04 66 32 08 09 / Fax : 04 66 32 08 10

**9 janvier**

*Jean-Claude Bouchet, député Vaucluse*

Chère Madame, Jean-Claude Bouchet a également été destinataire des démarches engagées par les représentants de votre fédération ainsi que par les défenseurs cavaillonnais de la langue provençale. A ce titre, il est également intervenu en déposant une question au gouvernement que nous ferons parvenir sitôt qu'elle sera publiée.

Bien cordialement à vous. La permanence parlementaire

**11 janvier**

*Bernard Poignant, chargé de mission auprès du psdt de la République*

J'ai pris connaissance de votre courrier du 8 de ce mois. Je le ferai évidemment suivre pour que vos préoccupations soient examinées. Bien à vous

**14 janvier**

*Simon Sutour, sénateur du Gard*

Madame la Secrétaire adjointe, Monsieur le Président, J'ai bien reçu votre courrier mail du 08 janvier courant par lequel vous avez bien voulu attirer mon attention sur le document élaboré et signé par seize associations et structures représentatives d'enseignants et de professeurs, contenant des propositions d'amendements argumentés pour une prise en compte des langues régionales dans le projet de loi d'Orientation et de Programmation sur l'école.

Je suis immédiatement intervenu à ce sujet auprès de Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Education nationale. Je ne manquerai pas de vous tenir informée de la suite qui sera réservée à cette démarche.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire adjointe, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Jacques Legendre, ancien Ministre, sénateur du Nord, VP commission Culture, éducation  
communication, VP cté aggro Cambrai*

Monsieur le psdt, j'ai bien reçu votre note relative à vos propositions d'amendements en faveur des langues régionales lors du débat dans le projet de loi d'Orientation et de Programmation sur l'école.

Je ne manquerai pas d'en tenir compte lors de ce débat. Je reste attentif à votre action, et vous assure, Monsieur le Président, de ma parfaite considération.

*ANIMATION SCOLAIRE D'OC Dinha -Digne- Alpes de haute-Provence / IEO 04-05*

à Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale

Monsieur le Ministre,

vous allez présenter une nouvelle loi d'orientation ayant pour objet la refondation de l'école de la République, notre école, au Conseil des Ministres ce mois-ci.

Au sein de chacune de nos deux associations, nous avons lu votre projet de loi, et nous avons décidé de vous adresser cette lettre commune.

Nous regrettons en effet de ne pas trouver dans ce texte ce que l'engagement de signature de la Charte européenne des langues et cultures minoritaires pouvait légitimement nous y engager à y trouver, c'est-à-dire les moyens de mettre en œuvre un enseignement des langues de France ou dans les langues de France. Nous savons, vous savez que ces langues sont un trésor pour notre République, comme l'affirme désormais notre Constitution.

En effet, depuis plus de 60 ans que l'enseignement des langues régionales a été autorisé dans l'école publique, l'innovation pédagogique a accompagné cet enseignement auprès des élèves. Nous voudrions aujourd'hui que cette innovation soit reconnue, et que les bienfaits cognitifs, culturels, linguistiques, civiques de l'enseignement des langues régionales ou dans les langues régionales, prouvés depuis longtemps grâce aux évaluations et valorisés dans les lois d'orientation et textes précédents, soient pris en compte et permettent enfin de poursuivre le développement de cet enseignement.

Le compte-rendu et les données chiffrées données par M. le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille le 29 novembre dernier lors du Conseil Académique des Langues Régionales nous a montré la nécessité de ce développement. Dans le Vaucluse, la création d'un poste de conseiller pédagogique a permis de tripler le nombre d'élèves concernés par l'enseignement de langue d'oc en 3 ans. C'est donc de développement, et non d'un désengagement, dont cet enseignement a besoin. Dans les Bouches du Rhône, l'expérience des centres d'enseignement continus et renforcés de la langue régionale est poursuivie, développée et accentuée, pour parvenir, dans quatre établissements, à des classes bilingues.

Nous avons besoin que ce développement ait lieu dans les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes-Alpes : aucun projet de classe bilingue, de centre d'enseignement continu ou renforcé de la langue, deux professeurs certifiés dans le premier département, un seul, en sous-service, à Gap, pour un enseignement qui concerne trois collèges sans continuité avec le lycée.

Nous n'ignorions rien de la situation, bien pire, dans d'autres académies, un seul professeur certifié pour l'académie de Clermont-Ferrand, un seul aussi pour celle de Limoges, aucun dans les académies de Lyon et Grenoble, pourtant concernées. Nous reprenons à notre compte l'expression de la FELCO qui parle d'état de sinistre pour ces académies.

Nous reprenons donc à notre compte et soutenons vivement les demandes portées par la FELCO (Fédération des Enseignants de Langue et Culture Occitanes) et Òc-Bi, pour l'occitan, ainsi que de nombreuses autres associations oeuvrant pour d'autres langues de France, concernant cette loi :

qu'elle confirme l'engagement de l'Etat en faveur de ce « patrimoine de la France » dont il est responsable et qui a été bien malmené par l'histoire,

qu'elle réaffirme que contribuer à la connaissance et à la transmission des langues régionales est une des missions du service public,

qu'elle relance par des mesures nationales l'enseignement des langues et cultures régionales.

Monsieur le Ministre, un regroupement d'associations nationales et internationales dont nous nous faisons les relais vous a présenté des propositions pour introduire les langues régionales dans la nouvelle loi d'orientation, notamment en insérant explicitement les langues régionales parmi les langues vivantes dans votre texte, comme cela avait été fait dans les programmes de 2002. Nous soutenons l'ensemble de ces propositions.

Dans l'espoir que vous saurez donner suite à ces propositions, nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Le bureau de l'A.S.O.C. (Animation scolaire d'oc).

Le bureau de l'I.E.O. 04/05 Espaci occitan deis Aups (Institut d'études occitanes)

15 janvier

*Patrice Prat, député du Gard.*

Monsieur Martel, Le député Patrice Prat accuse réception de votre courrier en date du 8 janvier 2013 concernant la prise en compte des langues et cultures régionales dans le Projet de loi d'orientation et de programmation sur l'école. Soyez convaincu qu'il reste très attentif à ce dossier.

Bien cordialement. Aurélien Barbé, Attaché parlementaire de Patrice Prat, député du Gard. [paprat@assemblee-nationale.fr](mailto:paprat@assemblee-nationale.fr) - 06.81.84.26.21 - 01.40.63.67.61

*Pèire Brechet, President de l'IEO, lettre aux députés et sénateurs*

L'Institut d'Estudis Occitans est très inquiet de l'absence de toute mention se rapportant aux langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de refondation de l'école qui doit être discuté au Conseil des ministres et présenté au Parlement dans peu de temps.

En effet, dans le texte rendu public par le ministère de l'Éducation nationale, il n'y a pas un mot sur la prise en compte de la question de l'enseignement des langues régionales, alors que cet enseignement existe dans des écoles de toutes nos régions, dont plusieurs mènent une politique en faveur des langues régionales, notamment par la signature des conventions cadres pluriannuelles de partenariat pour le développement de l'offre d'enseignement des langues régionales et en langues régionales avec les rectorats. Alors même que la demande d'enseignement en occitan augmente chaque jour un peu plus sur nos territoires et que l'offre d'enseignement en occitan dans l'Éducation nationale demeure insuffisante, cette absence de mention des langues régionales dans le projet de loi sur l'école est une entrave évidente au maintien et au développement de l'enseignement scolaire des langues régionales, notamment de l'occitan.

Nous sommes d'autant plus étonnés et profondément déçus de cette omission qu'elle intervient alors que le président de la République vient de renouveler son engagement à ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et « à définir un cadre légal clair et stable pour toutes les langues régionales », alors que Madame Filipetti, ministre de la Culture et de la Communication a confirmé cet engagement (JO du Sénat du 15 novembre 2012) en réponse à une question écrite du sénateur Roland Courteau. La crédibilité du Gouvernement et du président de la République nécessite que ces engagements se réalisent concrètement.

Au delà des engagements du gouvernement, nous tenons à rappeler que les langues régionales, reconnues depuis 2008 comme « patrimoine de la France » par l'article 75-1 de la Constitution, sont une richesse pour notre pays et qu'elles doivent avoir une place reconnue dans l'enseignement. Il nous paraît impensable qu'un texte ayant vocation à refonder l'école reste muet sur cette question et nous ne pouvons accepter cette absence de mention des langues régionales dans une loi aussi importante.

Nous nous sentons responsables de l'avenir de nos langues devant les 30 000 personnes rassemblées le 31 mars 2012, à Toulouse pour revendiquer un statut légal pour l'occitan, et les 60 000 qui ont manifesté ce jour-là pour toutes les langues régionales de France. Ces rassemblements de dizaines de milliers de citoyens sont l'expression d'une attente d'une loi qui respectent les promesses faites et leur réaction serait à la hauteur de leur déception. Nous vous remercions par avance pour toute l'attention que vous pourrez porter à cette question et vous demandons d'intervenir auprès du ministre de l'Éducation Nationale, afin que la question de l'enseignement des langues régionales et en langues régionales soit intégrée de façon claire et précise dans le projet de loi sur la refondation de l'école.

Nous comptons sur vous pour prendre des mesures immédiates afin de donner aux langues régionales une place essentielle dans l'éducation et les médias, de permettre leur expression et assurer leur existence dans la vie publique et sociale conformément aux standards démocratiques en Europe et dans le monde.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les élus, en l'expression de notre très haute considération.

17 janvier

*Roland Courteau – sénateur Aude*

Question écrite n° 04042 de M. Roland Courteau (Aude - SOC) publiée dans le JO Sénat du 17/01/2013 - page 113  
<http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130104042.html>

M. Roland Courteau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de loi d'orientation sur l'école et la nécessité que ce texte mentionne les langues régionales permettant ainsi l'amélioration de leur enseignement.

Ainsi, cette nouvelle loi de programmation et d'orientation doit rappeler l'intérêt de développer la connaissance et l'enseignement des langues et cultures régionales de France, patrimoine national reconnu par la Constitution et les institutions internationales.

Il est également souhaitable qu'elle affirme clairement la responsabilité de l'engagement primordial de l'État pour leur transmission via l'action et les moyens des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture, ce qui, dans l'école publique, suppose la mise en place d'une politique d'offre généralisée selon différentes modalités : sensibilisation, initiation ou enseignement bilingue.

Enfin, il lui précise qu'il serait nécessaire qu'elle prévoit que toutes les régions concernées par une langue régionale doivent signer une convention avec l'État pour contribuer, par des mesures d'accompagnement et de valorisation qui relèvent de leurs compétences, à la sauvegarde de ces langues régionales et à leur transmission.

Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions concernant cette nécessaire prise en compte des langues régionales dans le projet de loi d'orientation, dès lors que ce patrimoine national est reconnu constitutionnellement.

*Alain MARLEIX Ancien Ministre et Député du CANTAL*

A l'Attention de M. Philippe MARTEL : ok pour mon soutien aux propositions d'amendements. Bien cordialement

*Jeanine Dubié, députée Hautes Pyrénées, réponse à l'ARF*

Bonjour, Vous trouverez en pièce-jointe la question écrite que Mme DUBIE a posé – suite à votre courriel du 9 janvier - au ministre de l'éducation nationale sur la place des langues régionales. Nous vous communiquerons la réponse dès que celle-ci sera publiée au Journal Officiel. Avec l'expression de mes salutations distinguées  
P/Jeanine DUBIE et p.o.

Robert MEDIAMOLE, Assistant parlementaire de Jeanine DUBIE Députée des Hautes-Pyrénées 2, rue des Graves  
Route de Lourdes – 65310 ODOS

Tel : 05 62 56 32 32 - Mobile : 06 07 76 56 31 - Courriel : rmediamole@jeaninedubie.fr

---

Madame Jeanine DUBIE attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. La réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008 a permis la reconnaissance de l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Les Régions mènent des politiques en faveur de langues régionales et la plupart d'entre elles ont signé de conventions cadres pluriannuelles de partenariat pour l'offre d'enseignement des langues régionales avec les Rectorats. L'absence de mention explicite des langues régionales dans l'avant-projet de loi risque de fragiliser l'application de ces conventions et de compromettre les progrès réalisés ces dernières années. Aussi, elle souhaiterait savoir quelles mesures il entend mettre en place afin d'affirmer l'engagement de l'État dans l'enseignement des langues régionales et quelle sera sa place dans la prochaine loi de programmation et d'orientation de l'école.

*François-Michel Lambert, Bouches du Rhône*

Communication téléphonique de son attaché parlementaire pour accuser réception et signaler que son groupe (EELV) suivait la question avec Paul Molac, élu Morbihan

*PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE Conseiller éducation*

Paris, le 17 janvier 2013

Monsieur le Président, Vous m'avez adressé un courrier en date du 13 janvier dernier, concernant la place des langues et cultures régionales dans le projet de loi sur la refondation de l'école et je vous en remercie.

Soyez assurée que j'en ai pris connaissance avec intérêt. Je n'ai pas manqué de signaler votre dossier au cabinet du Ministre de l'éducation nationale, qui a été saisi par ailleurs et vous fera connaître la suite susceptible d'y être réservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Pierre Cohen, maire de Toulouse, à Olivier Lamarque, psdt CREO 31*

Monsieur le Président,

Dans une nouvelle correspondance en date du 31 décembre dernier, vous avez évoqué le débat à venir sur la loi d'orientation pour l'école et m'avez transmis le courrier qu'à cette occasion les membres de la FELCO ont adressé aux députés et sénateurs, en leur demandant d'intervenir en faveur des langues de France.

J'ai pris bonne note de cette démarche, mais je dois cependant vous rappeler que pour ma part, je ne me suis pas présenté aux dernières élections législatives et je n'ai donc plus de mandat parlementaire.

Toutefois, en ma qualité de Président de la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains, je ne manquerai pas d'évoquer cette question avec mes collègues au sein de cette instance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**18 janvier**

*Philippe Martin (Gers). Courrier à JM Espinasse*

Exact, je n'ai pas souvenir de ce mail (peut-être l'ai-je effacé involontairement...). Je vais bien sur relayer ce courrier auprès du Gouvernement. Cordialement. Philippe Martin

*Thierry Carcenac, psdt du Conseil Général du Tarn*

à Monsieur Joan THOMAS, Président de l'Institut d'Etudes Occitanes 3 Rue de la Torque BP14 81120 REALMONT  
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre en date du 16 janvier dernier appelant mon attention sur l'absence de place des langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école.

Ce texte devrait être présenté en Conseil des Ministres ces prochains jours avant d'être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale. Il appartiendra alors aux parlementaires auxquels, je me permets de vous le rappeler, je n'appartiens plus depuis le dernier renouvellement, de débattre de ce texte et de l'enrichir.

À ce titre, soucieux de voir l'Etat s'engager davantage dans la défense et la transmission des langues régionales, j'ai adressé un courrier aux Députés socialistes du Tarn en leur demandant d'intervenir auprès de Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale pour lui demander quelle sera sa politique en faveur de l'enseignement des langues régionales dans la prochaine loi de programmation et d'orientation de l'école.

De nombreux autres Députés socialistes ont d'ores et déjà posé des questions écrites au Ministre de l'Education Nationale pour s'inquiéter comme vous de l'absence totale de prise en compte de nos langues et cultures régionales dans ce projet de loi.

Soyez assuré e toute l'attention que je porterai à la suite qui sera donnée à ces interventions conjointes

*Yasmina ALI OULHADJ, chef de cabinet Delphine Batho, ministre de l'Ecologie...*

Paris, le 18 janvier

Monsieur Olivier LAMARQUE Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Education Nationale C/o Verny 12, rue Salle l'Evêque 34000 MONTPELLIER

Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part à Mme Delphine BATHO, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, de vos observations concernant l'enseignement des langues régionales. Vous souhaitez plus particulièrement que celles-ci trouvent toute leur place dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

La ministre a pris note de vos remarques et attentes sur cette question.

Elle m'a chargée de signaler votre démarche à M. Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, qui ne manquera pas de lui apporter une attention toute particulière et de vous répondre directement.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Yasmina ALI OULHADJ

**21 Janvier**

*PREMIER MINISTRE, LE CHEF DE CABINET*

Monsieur le Président,

Votre courrier du 13 janvier 2013, relatif à la place des langues et cultures régionales dans le projet de loi sur la refondation de l'école, est bien parvenu au Cabinet du Premier ministre.

Compte tenu de votre démarche et des raisons qui la motivent, votre correspondance a été transmise à Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale, afin qu'il en prescrive un examen attentif.

Vous serez tenu directement informé de la suite qui lui sera réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Jacques MOUTTET Capoulié du Félibrige*

Monsieur Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale 110 rue de Grenelle  
Monsieur le Ministre,

Le Félibrige, fondé en 1854 par le prix Nobel de littérature Frédéric Mistral, a pour but essentiel de défendre et promouvoir la langue d'Oc.

Le Félibrige, plus ancienne association de France, du monde peut-être, qui a pour but de défendre et valoriser une langue régionale, a récemment reçu copie du courrier d'associations de parents d'élèves et d'associations d'enseignants qui se préoccupent de l'enseignement des langues régionales. Ces associations relèvent en particulier que dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, il n'y a aucune mention relative à l'enseignement des langues régionales.

Or, la Constitution dit depuis 2008 que « les langues régionales font partie du patrimoine de la France ». (Art. 75-1). Le Félibrige considère qu'un patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel doit être préservé, faire l'objet de promotion, et être transmis aux générations futures. Il est évident qu'actuellement la transmission des langues régionales se fait essentiellement par l'enseignement dans les établissements scolaires.

Par conséquent le Félibrige s'associe pleinement à la démarche engagée ~ les associations de parents d'élèves et les associations d'enseignants qui se préoccupent de l'enseignement des langues régionales, il la soutient totalement, il vous demande de bien vouloir reconsidérer les termes du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, d'y intégrer l'enseignement des langues régionales.

Ignorer voire mépriser, l'enseignement des langues régionales porterait un coup fatal à cet aspect du patrimoine national, un comportement inconcevable ne concordant en rien avec les notions de respect et de justice qu'exalte la République et que devrait relayer l'Education Nationale. C'est avec gravité donc que le Félibrige s'est permis de vous interpeller sur ce sujet.

Veuillez agréer Monsieur le Ministre l'expression de notre très haute considération.

*Denis JACQUAT, Député de la Moselle, Conseiller Général de la Moselle*

Bonjour, J'ai bien reçu votre mail par lequel vous me faites part de vos inquiétudes quant à l'absence des langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

Afin de vous aider au mieux, je suis immédiatement intervenu à ce propos auprès de Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale. Bien entendu, je ne manquerai pas de vous informer de la suite donnée à ma démarche.

Cordialement.

**22 janvier**

*Jean-Luc MOUDENC, Député de la Haute-Garonne. Maire de Toulouse de 2004 à 2008*

Madame, Monsieur, J'accuse réception de votre mail courrier m'alertant sur l'absence de prise en compte des langues régionales dans le futur projet de loi sur la « refondation de l'École ».

Globalement, je suis d'accord avec les amendements que vous suggérez.

Aussi, quand le texte adopté par le Conseil des Ministres parviendra à l'Assemblée nationale, je les déposerai ou les appuierai.

Ce faisant, mes positions de parlementaire sur ce sujet seront conformes à mes engagements de campagne pris au printemps 2012.

Bien sûr, je vous tiendrai informé de tout cela le moment venu.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

*Philippe FOLLIOU, Député du Tarn, Conseiller municipal de Castres,*

Mi-janvier, Philippe FOLLIOU a adressé une question écrite à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale sur la place des langues régionales à l'École. En effet, alors qu'est prévue une loi sur la refondation de l'École, il semblerait que la question des langues régionales ne soit pas à l'ordre du jour dans la discussion. Les langues régionales, symboles de la richesse de notre patrimoine et de notre terroir, ne doivent pas être laissées de côté au sein de nos

écoles et représentent un atout indéniable pour notre pays. Ainsi, il a interrogé le Gouvernement sur sa position à ce sujet.

Pierre de La DURE, Collaborateur parlementaire de Philippe FOLLIOU

M. Philippe FOLLIOU attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale sur la place des langues régionales dans le projet de loi sur la refondation de l'école. En effet, de nombreuses associations de sauvegarde des intérêts des langues régionales s'inquiètent de l'absence de ces dernières dans le projet de loi. La majorité des régions menant une politique en faveur des langues locales ont signé des conventions pluriannuelles d'offre d'enseignement des langues locales avec les rectorats, notamment en Midi Pyrénées pour promouvoir l'occitan. L'absence de mention explicite des langues régionales dans le projet de loi sur l'école risquerait de fragiliser de fait l'application de ces conventions. De plus, il faut souligner que le Président de la République s'était engagé en 2012 à ratifier la Charte européenne des langues régionales et minoritaires dans le but de « définir un cadre légal clair et stable pour toutes langues régionales ». Ces langues régionales, qui ont désormais une portée constitutionnelle par l'article 75-1 de la Constitution, sont un atout pour notre pays, symbole de la richesse de notre patrimoine. Ainsi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement et quelles sont les intentions de Monsieur le ministre à ce sujet.

### *QE 15900 Le Fur Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)*

Ministère interrogé : Éducation nationale - enseignement - programmes - langues régionales

Question publiée au JO le : 22/01/2013 page : 723

Texte de la question : M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. La réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008 a permis la reconnaissance de l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Des avancées significatives ont permis une meilleure connaissance de l'enseignement des langues régionales, mais il reste encore méconnu des jeunes citoyens selon la région concernée. Les associations de défense et de promotion des langues régionales s'inquiètent également de l'absence totale de prise en compte de nos langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. À ce titre, il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées pour affirmer l'engagement de l'État dans la défense et la transmission des langues et cultures régionales et lui indiquer les orientations prévues en faveur de l'enseignement des langues régionales dans la prochaine loi de programmation et d'orientation de l'école.

### *Jacques Bernardin Président du Groupe Français d'Éducation Nouvelle*

Ivry, le 22 janvier 2013

Monsieur le Président,

Le Groupe Français d'Éducation Nouvelle souhaite vous présenter son soutien dans la démarche qu'a entreprise la FELCO auprès du ministère, afin que l'enseignement des langues de France soit réaffirmé par la prochaine loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. L'enseignement de ces langues et cultures constitue en effet un facteur de réussite scolaire et contribue à la mise en œuvre d'une véritable pluralité culturelle. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

### *Claude Domeizel Sénateur des Alpes de Haute-Provence - Réponse à Ass'Oc – Animation scolaire d'Oc -*

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre récent courrier dans lequel vous me faites part de votre étonnement de ne pas trouver dans le projet de loi sur la refondation de l'école les moyens de mettre en œuvre un enseignement des langues de France ou dans les langues de France.

J'ai pris bonne note de vos arguments dont je me ferai l'écho et vous remercie pour votre contribution qui alimentera les débats lors de la discussion du projet de loi concerné.

Je vous prie de croire, à l'assurance de ma meilleure considération

### *QE 15900 Le Fur Marc (Union pour un Mouvement Populaire - Côtes-d'Armor)*

Ministère interrogé : Éducation nationale - enseignement - programmes - langues régionales - Question publiée au JO le : 22/01/2013 page : 723

Texte de la question : M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. La réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008 a permis la reconnaissance de l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Des avancées significatives ont permis une meilleure connaissance de l'enseignement des

langues régionales, mais il reste encore méconnu des jeunes citoyens selon la région concernée. Les associations de défense et de promotion des langues régionales s'inquiètent également de l'absence totale de prise en compte de nos langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. À ce titre, il lui demande de lui indiquer les mesures envisagées pour affirmer l'engagement de l'État dans la défense et la transmission des langues et cultures régionales et lui indiquer les orientations prévues en faveur de l'enseignement des langues régionales dans la prochaine loi de programmation et d'orientation de l'école.

**23 janvier**

*Pierre Moscovici, Ministre de l'Economie et des Finances*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Pierre Moscovici, Ministre de l'Economie et des Finances, sur les dispositions du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

Le Ministre a pris connaissance de vos réflexions avec attention et vous remercie de l'en avoir rendu destinataire.

Il m'a chargé de transmettre votre courrier au cabinet de M. Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale, en le priant de bien vouloir l'examiner avec attention et de vous tenir directement informé de la suite qui pourra être réservée à cette démarche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Nicole Bricq, Ministre du Commerce extérieur*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Nicole Bricq, Ministre du Commerce extérieur, sur la place des langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Vous lui avez également adressé une copie du courrier que vous avez envoyé à M. Vincent Peillon, Ministre de l'Education nationale, sur ce sujet.

La Ministre a pris bonne note de votre demande de soutien dans ce dossier.

Aussi, afin de répondre à votre attente, elle m'a chargé d'envoyer votre correspondance au cabinet de M. Peillon, en le priant de bien vouloir l'examiner avec attention et de vous tenir directement informé de la suite qui pourra lui être réservée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

**25 janvier**

*Délibération du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques*

Adishatz, Un mot entà'vs assabentar de que lo Conselh generau deus Pirenèus Atlantic e sòrt de votar en Comission permanenta ua demanda de presa en compte de las lengas regionaus dens la lei de l'ensenhament. Qu'ensaji d'arrecaptar lo tèxte, que'u v'envii autantlèu que l'agi.

Coraument, Benaset Dazeàs

*Courrier de Christophe Castaner, député PS 04 à Animation Scolaire d'Oc Alpes-de- Haute- Provence*

1, rue Louise Espié, 04000 Digne les Bains

Manosque, le 25 janvier 2013

Madame. Monsieur.

Par votre courrier réceptionné le 25 janvier, vous avez bien voulu m'avertir de votre mécontentement au projet de la refondation de l'école et je vous en remercie.

J'ai le plaisir de vous informer que je saisis ce jour le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, afin d'analyser la situation des langues régionales dans notre pays.

Je ne manquerai de vous prévenir des suites données à cette requête.

Dans cette attente, je vous prie de croire. Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**28 janvier**

*Collaborateur parlementaire de Philippe Paul, Sénateur du Finistère*

Madame, Monsieur,

Philippe Paul a bien reçu votre courriel concernant la place des langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

Déjà alerté sur cette question, il me charge de vous indiquer qu'il sera attentif aux discussions qui se tiendront au Parlement, dans le cadre de l'examen de ce texte.

Vous remerciant de votre courrier et bien cordialement,

**29 janvier**

***QE 16953 Dombre Coste Fanny (Socialiste, républicain et citoyen - Hérault)***

Ministère interrogé - Culture et communication - traités et conventions - charte européenne des langues régionales ou minoritaires - ratification. perspectives –

Question publiée au JO le : 29/01/2013

Texte de la question

Mme Fanny Dombre Coste interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur la reconnaissance des langues régionales ou minoritaires. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires est destinée d'une part à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant qu'aspect menacé du patrimoine culturel européen, et d'autre part à favoriser leur emploi dans la vie privée et publique. Depuis 1992, le Conseil de l'Europe propose aux États membres la possibilité de confirmer leur engagement pour la protection de ce patrimoine en ratifiant cette convention. Pourtant, malgré l'engagement pris par le Président de la République durant la campagne, la France fait actuellement partie de la minorité des États membres du Conseil de l'Europe à ne pas avoir ratifié la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Aussi, les difficultés persistent concernant l'enseignement de ces langues ainsi que leur utilisation dans la vie publique et sociale. Le recul des langues régionales est une perte incontestable pour le patrimoine culturel de notre pays. Ainsi, elle lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin de reconnaître les langues régionales ou minoritaires ainsi que les politiques linguistiques envisagées.

***QE 16545 Marc Alain (Union pour un Mouvement Populaire - Aveyron)***

Ministère interrogé : Éducation nationale - enseignement - programmes - langues régionales

Question publiée au JO le : 29/01/2013

M. Alain Marc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des langues régionales dans le projet de loi sur la refondation de l'école. De nombreuses associations de sauvegarde des langues régionales s'inquiètent de l'absence de ces dernières dans ce projet de loi. De plus, la majorité des régions menant une politique en faveur des langues régionales ont signé des conventions pluriannuelles d'offre d'enseignement de ces langues avec les rectorats, notamment en Midi-Pyrénées pour promouvoir l'occitan. L'absence de mention explicite des langues régionales dans le projet de loi risquerait de fragiliser l'application de ces conventions. Enfin, il faut souligner que le Président de la République s'était engagé en 2012 à ratifier la charte européenne des langues régionales et minoritaires dans le but de « définir un cadre légal clair et stable pour toutes langues régionales ». Ces langues, qui ont désormais une portée constitutionnelle par l'article 75-1 de la Constitution, sont un atout pour notre pays, symbole de la richesse de notre patrimoine. Ainsi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

***QE 16544 Mme Rohfritsch Sophie (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)***

Ministère interrogé : Éducation nationale - enseignement - programmes - langues régionales - Question publiée au JO le : 29/01/2013

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les vives inquiétudes que suscite l'absence totale de prise en compte des langues et cultures régionales dans le projet de loi de programmation et d'orientation de l'école. Il convient de rappeler que la réforme constitutionnelle du 21 juillet 2008 a reconnu solennellement l'appartenance des langues régionales au patrimoine de la France. Cette reconnaissance ne saurait relever d'une simple déclaration d'intention mais doit se traduire par la mise en œuvre de moyens éducatifs permettant l'enseignement, la défense et la transmission auprès des jeunes générations des langues et cultures régionales dans leur diversité et leur spécificité. Aussi elle lui demande quelles mesures concrètes et quels moyens il entend mettre en œuvre pour répondre à ce triple objectif à travers la future loi de programmation et d'orientation de l'école.

***Intervention Paul Molac (EELV Morbihan) à L'Assemblée Nationale***

**Ma question** s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et j'y associe tous les députés de cet hémicycle qui lui ont déjà écrit à propos des langues régionales. Le projet de loi sur la refondation de l'école ne fait aucune mention de leur enseignement. Comme de nombreux collègues et de nombreuses associations, je suis surpris et inquiet de ce manque de prise en compte. L'enseignement des langues régionales concerne en France environ 300 000 élèves, dont plus de 70 000 suivent le modèle de

l'enseignement bilingue en français et en langue régionale. Vous avez récemment déclaré que le sujet faisait consensus et qu'il échappait à la polémique. Les sondages montrent en effet que les Français y sont de plus en plus attachés, avec des pourcentages qui dépassent dans certaines régions les 80, voire les 90 % de soutien. Pour autant, la simple volonté de faire appliquer auprès de certains inspecteurs ou recteurs les circulaires qui régissent l'enseignement des langues régionales relève parfois du parcours du combattant. Les réponses de vos conseillers aux questions écrites sur ce sujet sont exactement les mêmes que sous les gouvernements précédents. Je rappelle qu'en France, contrairement à presque tous les pays d'Europe, aucune loi ne donne de statut aux langues régionales : elles sont donc à la merci de tout recours au tribunal administratif et dans la plus grande insécurité juridique. Monsieur le ministre, j'en appelle donc à votre clairvoyance. Toute absence dans votre projet de loi sera utilisée pour fragiliser l'enseignement des langues régionales et empêcher tout développement de celui-ci. L'élection d'une nouvelle majorité et la volonté du Président de la République de faire ratifier la charte européenne des langues régionales ou minoritaires devraient inciter le ministère à prendre toute la mesure de l'enseignement des langues régionales et à ne pas traiter cette question à la légère. Comment comptez-vous sécuriser juridiquement l'enseignement des langues régionales au sein de l'école de la République dans laquelle elles ont toute leur place ? (Applaudissements sur les bancs du groupe écologiste et sur plusieurs bancs du groupe UMP.)

**Claude Bartolone, président**

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale**

Monsieur le député, vous avez raison de dire que les langues régionales ont toute leur place. Elles sont d'ailleurs reconnues à l'article 75-1 de notre constitution, ce qui n'est pas rien. C'est ce qui explique que, sur ce sujet, il y a une continuité dans l'action du Gouvernement de la République entre la loi Jospin de 1989, qui reconnaît la nécessité d'enseigner ces langues régionales-là où elles sont demandées et pratiquées, et la loi Fillon de 2005.

Un tel consensus est utile au développement de ces langues. Je voudrais d'ailleurs vous faire part d'un pourcentage qui permettra sans doute d'apaiser vos inquiétudes. En effet, parmi les 300 000 élèves que vous avez cités – 272 000 pour être exact –, il y a eu entre 2009-2010 et 2011-2012, soit en deux ans, 24 % de plus d'élèves qui se sont engagés dans la pratique des langues régionales. Il serait donc curieux de vouloir faire aujourd'hui de ce sujet un sujet de difficulté entre nous.

Mes orientations sont donc de trois ordres.

Premièrement, je suis prêt – je l'ai déjà dit – à ce que les conventions entre l'État et les régions, qui permettent de traiter ces sujets, soient étendues.

Deuxièmement, il est tout à fait important que la charte des langues régionales soit ratifiée, sachant qu'il y aura des conséquences, peut-être législatives, à prendre en compte. Troisièmement, il est absolument nécessaire – j'y suis ouvert ainsi que je l'ai déclaré au Sénat – que le débat ait pleinement lieu lorsque s'ouvrira au mois de mars celui sur la loi d'orientation. Si nous pouvons avancer dans le sens de la pratique des langues régionales, portée par l'ensemble de la nation et reconnue par notre constitution, alors avançons ! (Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et écologiste.)

*Lena Louarn, Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, réponse à Div Yezh*

mat-kenañ. Respontoù a grogan da zegemer a-berzh kannaded ha senadourien Breizh 5 departamant goude bezañ kaset ul lizher d'an 20 a viz Kerzu. Kendalc'homp !

E Minister an Deskadurezh e vin degemeret warc'hoazh gant dileuridi bodad yezhoù an ARF. Pouezañ a rimp par ma c'hellimp.

Traduction: très bien. Je commence à recevoir des réponses de la part des députés et des sénateurs de Bretagne 5 départements après avoir envoyé un courrier le 20 décembre. Continuons ! Je serai reçue au ministère de l'Éducation demain avec des représentants de la commission des langues l'ARF. Nous appuierons autant que nous le pourrons.

A wir galon, Lena Louarn, Besprezidantez Kuzul-rannvro Breizh - Prezidantez Ofis Publik ar Brezhoneg Présidente de l'Office Public de la Langue Bretonne

*Marc Le Fur, Député des Côtes d'Armor, Vice-président de l'Assemblée Nationale, a Div Yezh*

Bonjour.

Merci de votre contribution ! Bien cordialement. Marc LE FUR

*Nicolas Morvan, Maire de Moëlan-sur-Mer, Président de la Cocopaq, Conseiller Régional a Div Yezh*

Messieurs les co-présidents, J'ai bien reçu votre mail, relatif à votre volonté de voir l'enjeu des langues régionales, pris son compte dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation sur l'école.

J'ai pris connaissance avec attention de vos propositions et n'ai pas manqué de les faire connaître à Gilbert Le Bris, député de ma circonscription. Je vous tiendrais informé, le cas échéant, des éléments de réponse qu'il voudra bien porter à ma connaissance.

Vous remerciant pour le combat que vous menez afin de faire partager le «trésor vivant" que constitue le breton, je vous prie d'agréer, Messieurs les co-présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**30 Janvier**

*Philippe Le Ray Député, Conseiller général du Morbihan*

à Monsieur Philippe MARTEL Président FELCO et Thierry DELOBEL Président FLAREP

Messieurs les Présidents,

J'ai bien reçu votre courrier du 8 janvier dernier par lequel vous avez bien voulu me faire part de vos observations concernant la place des langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et je vous en remercie.

Soyez assurés que c'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de vos remarques.

Sachez que c'est avec bienveillance que j'ai transmis votre lettre au groupe UMP de l'Assemblée nationale afin que vos arguments soient pris en compte dans le débat lors de l'examen de ce projet en commission des Affaires culturelles.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**31 Janvier**

*Chronique Sénateur de l'Hérault Robert Navarro – huffingtonpost.fr*

[http://www.huffingtonpost.fr/roberto-navarro/langues-regionales-ecole\\_b\\_2582407.html](http://www.huffingtonpost.fr/roberto-navarro/langues-regionales-ecole_b_2582407.html)

ÉDUCATION - Le ministre de l'Éducation nationale [Vincent Peillon s'attaque à la réforme de l'école](#) et son projet de loi comporte de nombreuses avancées.

Formation des enseignants, pratiques pédagogiques, déblocage de moyens sans précédent dans un contexte de disette budgétaire, éducation au numérique, enseignement moral et civique, pratiques artistique et culturelle, projets éducatifs territoriaux...

**Pourtant... la disparition inexplicable des langues régionales!**

En effet, malgré ces avancées, une immense déception subsiste, inexplicable, tant les engagements du candidat François Hollande ont été clairs, tant les élus -de droite comme de gauche- sont aujourd'hui mobilisés et ont fait des propositions responsables en faveur des langues régionales. Cet "oubli" va donner lieu à une bataille parlementaire qui aurait dû être évitée, tant ce clivage est dépassé: les langues régionales ne sont plus une menace pour la République! L'enseignement bilingue français/langue régionale constitue un acquis [depuis la circulaire Savary](#). Le débat qui vise à opposer langues vivantes et langues régionales est une ineptie, quand toutes les études démontrent que la précocité de l'exposition à et de l'acquisition d'une langue vivante -étrangère ou régionale- est un facteur de progrès pour l'apprentissage du français et d'autres langues, ainsi que des capacités à lire et à écrire.

Parce que l'absence des langues régionales serait un signe très négatif, interprété à tous les niveaux comme un désengagement de l'État, les élu-e-s sensibles à ce sujet préparent déjà leurs amendements pour sécuriser cet enseignement.

**La France est gardienne de ce patrimoine!**

Ce patrimoine, non seulement de la France mais également de l'Humanité, malmené par l'histoire, est en effet placé sous la responsabilité de l'État. Nous devons être cohérents: se battre pour protéger nos monuments, préserver la biodiversité en Amazonie ou encore le français dans les instances européennes,

implique au même titre une volonté sans faille des pouvoirs publics pour les cultures de nos territoires. Je fais, ici, une proposition simple: le projet de loi sur la refondation de l'école doit stipuler que "langue vivante" signifie, à la fois, langue étrangère et langue régionale, comme le proposaient déjà les programmes de 2002.

Ne pas citer les langues régionales serait les exclure de fait, et ainsi condamner leur enseignement dans les académies où celui-ci est mal, voire pas du tout, organisé. Un tel acte les fragiliserait encore un peu plus, là où cet enseignement a déjà été victime de mesures restrictives et de blocages administratifs persistants; parallèlement, cela casserait la dynamique et les progrès en cours dans d'autres académies.

Ce silence reviendrait également à nier le fait qu'en métropole et Outre-Mer, plus de 400.000 enfants bénéficient, sous diverses formes, d'un tel enseignement. Ce recul jacobin serait d'autant plus anachronique que les langues régionales sont, depuis, inscrites dans la Constitution!

**Le ministère ne peut plus ignorer les moyens déjà en place sur le terrain, il doit au contraire les appuyer et les valoriser**

Pour mémoire, le président du Sénat, [Jean-Pierre Bel, représentait le candidat François Hollande à Toulouse, le 31 mars 2012](#), lors de la vaste mobilisation des acteurs des langues régionales.

À cette occasion, il a assuré que François Hollande, une fois élu président, "ouvrirait la voie à une législation de protection et de promotion des langues et cultures régionales dans notre pays", en plus de la ratification de la Charte européenne des langues minoritaires ou régionales, en déshérence depuis des années.

Je connais bien Vincent Peillon, nous étions eurodéputés ensemble. Il a de nombreuses qualités, mais une lacune: sa vision de la France est excessivement parisienne, un Paris dont les frontières se bornent à Saint-Germain-des-Près. [Les langues régionales](#), les fest-noz, la corrida, les marchés de Noël, la chasse au sanglier, la pelote basque et les courses camarguaises sont, à ses yeux, des folklores passésistes, obstacles à la modernité. **Vèni Vincenç, te convidi a la çaça e descobrir la dinamica de las culturas regionalas!** (Viens Vincent, je t'invite à venir chasser et découvrir le dynamisme des cultures régionales dans l'Hérault!)

*QE Eric Straumann, député (UMP) du Haut Rhin*

**Question écrite déposée auprès du service des questions de l'Assemblée nationale - Votre question est créée sous l'index : 03-00724 - Texte déposé :**

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence des langues régionales dans le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école.

L'absence de mention des langues régionales dans la nouvelle loi, si elle n'était pas corrigée par les travaux du législateur, serait un signe négatif qui pourrait être comprise à tous les niveaux comme un désengagement de l'Etat. La possibilité serait ainsi maintenue aux responsables des divers niveaux de l'Education Nationale, de supprimer de nombreux cours de langue régionale ou de ne plus en ouvrir. Il est indispensable, au contraire, que cette loi soit l'occasion, à la fois, de confirmer l'engagement de l'Etat en faveur de ce « patrimoine de la France », d'affirmer que la contribution à la connaissance et à la transmission des langues régionales est une mission impérative du service public, enfin, de relancer fortement le développement de l'enseignement de langues et cultures régionales. Aussi lui demande-t-il dans quelle mesure il est disposé à ouvrir une concertation sur le sujet avec les responsables des comités et associations de défense des langues régionales afin d'examiner l'ensemble des propositions concrètes qu'ils ont à formuler sur la question.